



ASSEMBLEE GENERALE CNLF 11 août 2012 (compte rendu)

Présents : 67
Représentés : 12

Total : 79 sur 131 membres.

Ordre du Jour :

- Rapport moral du Président
- Intervention de M. le Maire et de son Adjoint
- Rapport financier, présentation des comptes 2011 et approbation
- Bilan des activités 2011 et de celles en cours
- Evolution des membres et présentation des nouveaux
- Modification des statuts
- Renouvellement par moitié des membres du Comité de Direction
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 10 heures 15 en présence de M. L. Gendre, maire de La Flotte, ainsi que son adjoint, M. R Frère qu'il remercie de leur présence.

• Rapport moral du Président

En préambule, Antoine Lortat-Jacob se félicite que les activités du CNLF restent soutenues et rappelle que plus de 2000 personnes ont participé aux différentes manifestations organisées par les commissions. Il tient à remercier les organisateurs des activités ainsi que ceux qui y ont participé.

Il tient à remercier particulièrement l'équipe de prospection pour l'annuaire des marées dont le résultat a pratiquement doublé en trois ans et contribue largement à la bonne santé financière du CNLF.

Revenant sur l'incident qu'a connu l'un de nos membres lors d'une sortie nautique, le Président insiste sur les principes élémentaires de la sécurité en mer, notamment en ce qui concerne le port des gilets de sauvetage, surtout en cas de navigation en solitaire ou par temps instable. Pour les régates, il y aura donc une vigilance accrue sur le contrôle des licences attestées médicalement, y compris pour les co-équipiers, ainsi que sur le port systématique des gilets, fort utile en cas de chute accidentelle du bateau.

Avant d'aborder l'examen du rapport financier, et comte tenu d'un ordre du jour assez chargé, il passe la parole à M. Léon Gendre, Maire de La Flotte et vice-président du Conseil Général.

- *Intervention de M. le Maire*

M. le Maire revient sur les conséquences de l'après Xynthia en termes de prévention des inondations de La Flotte. Il en rappelle le lourd tribut : deux morts et près de 300 maisons inondées.

Pour la protection du port, deux projets ont été étudiés : soit un parapet tout autour du port (coût d'environ 2,5 M€), soit un parapet moins long avec des batardeaux et une porte fermant le port en cas de risque avéré (coût 5 M€ ramené par la suite à 3,8 M€ ?).

C'est ce dernier projet qui a été retenu dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Ile de Ré et la digue du Boutillon, présenté par la Communauté de Communes, en partenariat avec les acteurs locaux.

Le 12 juillet 2012, à l'occasion de sa 6^{ème} session, la Commission mixte inondation a émis un avis favorable à sa labellisation et à son financement.

Le coût des travaux est de 130 millions dont 45 millions d'euros pour les 5 premières années. Son financement est assuré par l'Etat (40%), le Conseil Général (20%), le Conseil Régional (20%) et la CDC (20%)

Les travaux débiteront par ceux de la digue du Boutillon, et M. Gendre indique que son objectif prioritaire est l'édification de ce parapet, sans pour autant pouvoir en donner un calendrier précis, les financements n'étant pas encore assurés

En ce qui concerne les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine signée par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, indique que ces PPLR devront intégrer un aléa calculé sur la base de l'hypothèse pessimiste d'augmentation du niveau de la mer à l'horizon 2100. Cet "aléa 2100", qui n'aura pas d'impact sur la constructibilité des zones urbanisées, permettra, via les prescriptions sur les nouvelles habitations, de prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour limiter la vulnérabilité future des territoires au risque de submersion marine face à l'augmentation prévisible du niveau marin sur le littoral français.

Subséquemment, la hauteur minimale pour les nouvelles constructions qui en résulte a été fixée à 5m20 pour l'Ile de Ré. Ces nouvelles dispositions n'ont pas manqué de provoquer l'ire de certains élus, dont la communication a pris un ton agressif que M. Gendre regrette profondément.

En réponse à une interrogation de M. le Maire quant à la situation financière du CNLF, Jean-Yves Martin se montre rassurant puisque le compte d'exploitation 2011 montre un excédent légèrement supérieur à 13 k€, résultant principalement de l'excédent généré par l'annuaire des marées comme indiqué précédemment. A cet excédent s'ajoute un résultat exceptionnel de 22 k€ par la reprise d'une provision pour risque contentieux et pour lequel le CNLF a bénéficié d'une décision favorable et définitive, prononcée par la Cour d'appel de Poitiers, et qui a complètement réformé le jugement au fond du 29 décembre 2008 rendu par le Conseil des Prud'hommes de La Rochelle.

M. le Maire revient sur l'aspect économique des activités portuaires dont le budget est annexé à celui de la commune. La principale ressource de financement de ce budget annexe provient des redevances sur les terrasses. Pour l'année en cours, le Conseil Portuaire avait proposé une augmentation de 2 % pour les redevances portuaires, et de 5 % pour celle des terrasses. Le Conseil Municipal a rejeté cette proposition et décidé d'une majoration uniforme de 2 %.

Pour M. Gendre, la situation actuelle est équilibrée et sans raison particulière d'inquiétude, bien que la contrainte sur les sources de financement soit réelle. Ainsi, la subvention demandée cette année pour les travaux portuaires a-t-elle été refusée.

Il rappelle que la commune devra se substituer au Conseil Général pour la propriété du port. Lors de cette procédure de transfert, les travaux de remise à niveau des infrastructures, programmés sur 3 ans, seront subventionnés à 50 % par le Conseil Général. Compte tenu de l'après Xynthia, la Municipalité a demandé un report du processus de transfert de compétence au 1^{er} janvier 2014.

Enfin, un bref échange avec l'auditoire, duquel il ressort que :

- des facilités de stationnement ponctuelles pourraient être étudiées avec M. Robert Frère, Adjoint en charge du port
- la réfection des planches des pontons est programmée, celles du port a eu lieu cette année, celle de l'avant-port le sera l'année prochaine
- la mutualisation de l'accueil des visiteurs fera l'objet d'une concertation après la fin de la saison au sein d'une commission ad-hoc
- les feux d'artifice, et bien que la cohabitation soit difficile, restent ponctuels et font partie de la vie de La Flotte et de sa tradition

M. le Maire et son Adjoint quittent la salle en assurant de sa disponibilité pour ceux qui auraient des questions complémentaires sur le PPRL

• Rapport financier, présentation des comptes 2011 et approbation

Jean-Yves Martin reprend les principaux points des comptes de l'année 2011. Ceux-ci génèrent un excédent de l'ordre de 36 K€, avec des produits exceptionnels de 22 K€ (reprise de provision). Sans ces éléments, le résultat courant est de l'ordre de 15 K€, sensiblement identique à celui de 2010. Le chiffre d'affaire du CNLF est de l'ordre de 132 k€, en légère progression par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, l'équilibre entre les produits et les charges est assuré, l'excédent constaté est principalement généré par la marge sur la production des Horaires des Marées ainsi que déjà mentionnée. Cette situation a permis de ne pas répercuter sur le tarif des places de port l'augmentation de 2% décidée par le Conseil municipal.

Il rappelle son souhait de pouvoir constituer une réserve de trésorerie permettant de couvrir les charges d'un exercice, objectif quasi atteint puisque cette réserve représente environ 80% des charges.

Madame Carole Couturier du cabinet C&C, commissaire aux comptes, indique avoir procédé aux vérifications habituelles et n'a pas d'autres remarques.

Avant paiement de la concession de l'avant-port, la trésorerie au 31 décembre est excédentaire et les fonds propres sont de l'ordre de 90 k€.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes, les approuve et donne son quitus.

- Bilan des activités 2011 et de celles en cours

Le détail des activités 2011 ayant déjà été présenté en détail lors de la réunion de présentation le 7 avril, ainsi que dans le rapport d'activité 2011 consultable en direct sur le site, Najib Duédari informe qu'à ce jour, et en dépit des conditions météorologiques qui nous ont obligés à annuler certaines sorties, 37 manifestations ont déjà eu lieu en 2012, ayant rassemblé presque 1100 participants. Compte tenu de l'activité intense du mois d'août, il est probable que la participation aux activités sera au même niveau que celle constatée l'an dernier.

Les nouveautés dans les activités de formation, Daniel Perret et de pêche, Jacques Texier, ont été présentées. Les séances de formation ont connu une participation en augmentation sensible : secourisme, météo marine et règles des régates, avec des intervenants extérieurs pour ces deux dernières. Quant à l'activité pêche, les modalités du Challenge en ont été définies sur la base d'un cumul des points acquis lors des quatre sorties pêche programmées en 2012. La remise du Challenge aura lieu le mardi 4 septembre à la suite de la dernière sortie pêche.

- Evolution des membres et présentation des nouveaux

ND poursuit en indiquant que le CNLF compte actuellement 131 membres (familles), nombre identique à celui de l'année dernière, résultant du départ de 12 membres et de l'arrivée d'un nombre identique de nouveaux adhérents. Le tableau suivant en présente l'évolution depuis 2006 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
152	141	143	144	142	131	131

Le tableau ci-dessous montre le mouvement des membres :

Les départs		Les nouveaux membres		
M. et Mme	BERNARD	M. et Mme	CASIN	Patrick et Isabelle
M. et Mme	BOULESTEIX	M. et Mme	CAYARD	Alain et Jacqueline
M. et Mme	DENIS	M. et Mme	CEGARRA	Alain et Ghislaine
M.	FEYTIT	M. et Mme	CHARTIER	Alain et Nathalie
M. et Mme	FOREST	M. et Mme	FEGER	Benoît et Gisèle
Mme	HAUBERT	M. et Mme	FICHAUX	Christian et Odile
M. et Mme	JASSOGNE	M. et Mme	LUCAS	Jack et Sandrine
M. et Mme	JULIEN	M. et Mme	MEYLAN	Georges-Henri et Pascaline
M.	LANGLOIS	M. et Mme	MOUTIEZ	Patrick et Gisèle
M.	LEGOFF	M. et Mme	PARENTY	Jacques et Sandrine
M. et Mme	PAPILLON	M. et Mme	ROY	Arnaud et Anne-Laure
M.	PELOILLE	M. et Mme	THOMASSE	Patrick et Françoise

Concernant l'avant-port, et compte tenu des mouvements et de l'attribution des places qui s'en est suivie, les 78 places se répartissent entre 26 voiliers et 52 bateaux à moteur. La liste d'attente comporte désormais 9 bateaux : 2 voiliers et 7 moteurs.

- **Modification des statuts**

En date du 7 juillet 2012, le Président avait adressé à tous les membres du CNLF une proposition de modification des statuts concernant le mandat de du Président tel que précisé en son article VIII, 7ème alinéa, à savoir :

Rédaction actuelle :

« Le Président est élu pour un mandat de deux ans avec un seul renouvellement d'une durée de deux ans également. »

Proposition :

« Le Président est élu pour un mandat de deux ans renouvelable. »

Ainsi le mandat du Président élu par les membres du CODIR sera toujours d'une durée de deux ans renouvelable, sans autre limite que celle de la démocratie qui s'exercera en synchronisation avec le renouvellement de la moitié des membres du CODIR, qui sont soumis également à réélection par l'AG tous les deux ans.

Une telle modification est de nature à assurer un parfaite cohérence entre ces deux dispositions.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, l'assemblée approuve à l'unanimité, moins une abstention, cette modification.

- **Renouvellement par moitié des membres du Comité de Direction**

Par le même courrier cité précédemment, un appel à candidature avait été diffusé en vue du renouvellement par moitié du CODIR. Les membres sortants étant tous candidats, une seule nouvelle candidature nous est parvenue, celle de M. Joël Letiesse.

Le résultat du dépouillement des bulletins est le suivant :

BOUVIER	Pierre	79	Elu
COUTÉ	Christian	62	Elu
DUEDARI	Najib	78	Elu
GIRAUDEAU	Alain	71	Elu
GUILLERMIN	Pierre	74	Elu
LETIESSE	Joël	43	Non Elu
MARTIN	Jean Yves	74	Elu
PAGNOUX	Bernard	69	Elu

Ainsi, les membres sortant sont-ils élus pour un nouveau mandat de quatre ans, qui expire en 2016.

- Questions diverses

Marc Renard relate les circonstances du chavirage dont il a été victime le 2 août, et en tire les enseignements.

Son quillard s'est retourné au large de La Flotte dans une survente particulièrement brutale. La gendarmerie maritime, naviguant à proximité des lieux, est intervenue afin de lui porter secours ainsi qu'à sa jeune co-équipière, légèrement choquée. Il a été superficiellement blessé à la jambe et ils ont été ramenés sur la terre ferme par les gendarmes où il a aussitôt été pris en charge par les pompiers, puis transporté au centre hospitalier de la Rochelle (15 points de suture tout de même !..).

Alertés par le CROSS Etel, les bénévoles rétais de la SNSM sont entrés en action pour récupérer le bateau en bien mauvaise posture (retourné, mât vers le fond). Compte tenu du fait que le voilier était rempli d'eau, la manœuvre a été d'autant plus compliquée que l'ancre s'était accrochée au fond suite au retournement. La vedette seule ne suffisant pas, le second moyen d'intervention, un semi-rigide, a été mis à l'eau.

Après cinq heures d'efforts, les sauveteurs sont parvenus à redresser le bateau, à le vider de son eau et à le ramener, presqu'intact, au port de Saint-Martin.

Pour Marc, le port de la brassière, que l'on oublie 5 minutes après le départ, a été une source de confort, n'ayant pas à se débattre pour rester à flot. De plus, monter à bord, même sur un semi-rigide relativement bas, n'est pas si facile qu'il y paraît. D'où l'intérêt des échelles et des différents dispositifs qui permettent de hisser un homme à la mer.

Enfin, il tient à souligner toute l'équipe de la SNSM, et tout particulièrement Grégory, pour le dévouement et la minutie dont ils ont fait preuve lors du renflouement du bateau et son remorquage : à l'exception de quelques "accastillages", le bateau n'a rien, ou presque...

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président lève la séance à 12h.

Le président
Antoine Lortat-Jacob

Le secrétaire Général
Najib Duédari